



Achat d'une maison que j'ai visité avec une agence !

Par **joude**, le **22/03/2009** à **13:17**

BONJOUR
je veux acheter une maison et je veux conclure la vente avec le vendeur (propriétaire) directement mais le problème c'est que j'ai déjà visité, il ya un mois, ce bien avec une agence, j'ai signé un bon de visite et j'ai même donné une offre. je veux savoir S'IL VOUS PLAÎT est ce que c'est toujours possible d'acheter sans passer par l'agence sachant que le vendeur n'a pas signé une exclusivité avec aucune agence?
MERCI DE ME REPENDRE
J'AI BESOIN DE VOTRE AIDE!

Par **BUSCA**, le **22/03/2009** à **14:47**

Bonjour,
Malheureusement pour vous, vous êtes presque obligé de conclure votre acte d'achat avec l'agence immobilière puisque vous avez signé un bon de visite. Par contre il est possible de signer directement avec le vendeur sans passer par l'agence, mais le vendeur doit obligatoirement communiquer le nom à qui il a vendu, alors là l'agence vous demandera des frais d'honoraire.

Par **jeetendra**, le **22/03/2009** à **17:21**

salut BUSCA, je lui ai répondu la meme chose sur legavox.fr, il a eu deux réponses, bon dimanche

Par **joffcata**, le **23/03/2009** à **16:17**

bonjour, vous devez effectivement passer par l'agence, la jurisprudence est riche à ce sujet. par contre, vous pouvez choisir votre agence! si une autre agence est également mandatée pour cette même maison, vous avez le choix de votre intermédiaire jusqu'au compromis! peu importe si vous avez visité avec d'autre avant. la jurisprudence est récente mais claire!